

Réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2016

Le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni vendredi 29 avril à 20h30. M. Jacques Barraud et Mme Jacqueline Chevallet étaient excusés. Mme Chevallet ayant donné pouvoir à Mme Martine Rioux.

TRANSFERT DE PROPRIETE DU COLLEGE

Le collège est actuellement une propriété municipale. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et le Conseil Départemental donne la possibilité aux communes de transférer les collèges en pleine propriété au Département à titre gratuit. Le Conseil Départemental a donc demandé ce transfert de propriété. C'est le Département qui fait habituellement les travaux dans le collège il est donc assez logique de faire ce transfert même si on peut regretter qu'aucune clause ne permette la restitution du collège à la commune dans le futur.

AIDE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE DU FESTIVAL DES APEROS MUSIQUE

Les Apéros Musique demandent au Conseil Municipal de faire effectuer divers actions : débroussaillage, installation de parking au Basbory et à Plagne, installation d'éclairages supplémentaires, réservation de places handicapés supplémentaires, mise à disposition d'hébergement pour les volontaires internationaux, autorisation de mettre des poubelles supplémentaires et la possibilité de loger les musiciens au gîte. Le Conseil Municipal décide de faire tout ce qui sera possible avec les employés municipaux. Pour l'éclairage du pont de Sianne jusqu'au Parking du Basbory, la mairie va se renseigner de ce qu'il sera possible de faire. Pour l'hébergement, il sera fait des propositions de mise à disposition pour les volontaires internationaux. En ce qui concerne les places handicapés, il sera possible de matérialiser provisoirement de nouveaux emplacements, ils devront être indiqués clairement. L'autorisation est donnée pour mettre des poubelles supplémentaires à condition d'une gestion rigoureuse et d'une solution de stockage à cause du 15 août férié et le gîte sera réservé pour les musiciens, à titre onéreux. L'enceinte du Moulin du Bos sera mise à disposition à condition qu'il y ait une surveillance.

COMPTE RENDU REUNION CITES DE CARACTERE

La proposition d'architecte est présentée au Conseil Municipal pour les travaux de la Place des Anciens Combattants et de la Place aux Sabots. Le chiffrage de ce projet est attendu et l'appel d'offre sera lancé avant cet été.

ARRETE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale. La fusion de la Communauté de Blesle se fera uniquement avec Brioude. Cette fusion comprend 24 communes : Beaumont, Bournoncle St Pierre, Brioude, Chaniat, Cohade, Fontannes, Javaugues, Lamothe, Lavaudieu, Lubilhac, Paulhac, St-Beauzire, St Géron, St-Just-Près Brioude, St-Laurent-Chabreuges et Vieille-Brioude issues de la Communauté de Communes du Brivadois et Autrac, Blesle, Espalem, Grenier-Montgon, Léotoing, Lorlanges, St-Etienne-sur-Blesle et Torsiac issues de la Communauté de Communes du Pays de Blesle. La commune de Chambezoin rejoindra Auzon Communauté ce qui implique que la fusion n'est plus entre deux communautés mais que ce sont des communes qui créent une nouvelle collectivité territoriale. Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité ce schéma.

DROIT DE PREEMPTION

Suite à la décision du Conseil Municipal, les biens cadastrés H 326, G 805 sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de faire une offre d'achat pour la parcelle F 642 près du cimetière.

Le cabinet d'étude fera son rendu d'étude jeudi 19 mai en mairie concernant les énergies renouvelables : l'isolation de l'ancienne gendarmerie, la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques aux bâtiments de Plagne et le chauffage du gymnase. Cette étude avait été demandée dans le cadre de la DETR.

Des frais de missions seront versés pour couvrir les frais de péage et de carburant pour la participation à l'Assemblée Générale des Plus beaux Villages de France.

L'association Cézallier Vallée de Sianne sollicite le prêt de grilles d'exposition et d'une salle pour la période du 23 juillet au 7 août. Le Conseil accepte de faire ce prêt et la mise à disposition d'une salle des Mercœur.

Suite à un courrier de M. Ravoux au sujet d'un problème d'infiltration causé par une jardinière communale, Le Conseil Municipal prendra contact avec lui pour trouver une solution amiable.

L'église sera nettoyée des fientes de pigeons et le Conseil Municipal profitera de la venue de la nacelle lorsqu'elle sera en place pour le nettoyage afin d'installer un dispositif gênant l'installation des pigeons.

Une tondeuse d'occasion sera achetée à M. Gilibert pour le camping Municipal.